

## Tout vient un jour...

**Date :** 22 juillet 2016

Le 11 avril dernier, j'ai sollicité un accès aux enregistrements sonores des débats du Conseil départemental des mois de janvier et mars 2016, mais je me suis heurté à un « *refus implicite* » du Département qui ne disposait pourtant que d'un mois, et pas un jour de plus, pour me le consentir.

A regrets, j'ai donc été conduit à requérir une nouvelle fois l'avis de la CADA, qui nous a informés l'un et l'autre du fait que l'examen de ma demande aurait lieu le jeudi 21 juillet 2016.

Que croyez-vous qu'il arriva ?...

Sans commentaire aucun, j'ai reçu du service juridique du Département un lien de téléchargement de ces enregistrements le lundi 18 juillet 2016, soit plus de 3 mois après ma demande... donc avec au moins 2 mois de retard, mais - pour d'obscures raisons - à la veille d'une sentence qui ne fait guère de doute.



Je regrette très profondément l'attitude du Département d'Ille-et-Vilaine, qui a malheureusement pour habitude, et même apparemment pour politique, de faire le plus longtemps possible obstacle aux droits élémentaires de ses ressortissants.

Pour vérifier ma thèse, je sollicite immédiatement les enregistrements des séances suivantes.

Par ailleurs, en rappelant qu'aujourd'hui "*être libre, c'est être informé*" et que le droit à l'information institué par la loi du 17 juillet 1978 ne s'use que si l'on ne s'en sert pas, je vous invite à ne jamais hésiter de votre côté à demander communication des documents qui vous intéressent.